



Obtenir nationalité française

Par **wafia231**, le **26/02/2010** à **23:41**

Bonjour, je m'appelle Lylia je suis algérienne âgée de 28 ans je veux savoir si je peux obtenir la nationalité française en étant que mon grand-père a une carte d'identité française datée du 09 juin 1953 et s'écrit nationalité française musulman est et a des fiches de payes française sachant que il a travaillé comme infirmier français au centre de la santé à Annaba avec juste des français je veux savoir si mon grand-père a eu la nationalité française est si nous en avons le droit de la voir merci de me répondre

Par **Cleyo**, le **27/02/2010** à **21:16**

Non.

Tous les algériens étaient "français" avant 1962. S'ils n'ont pas souscrit à la déclaration de nationalité française après l'indépendance, ils ont perdu cette nationalité. Votre père l'a perdue, vous ne l'avez jamais eue. Les seuls cas de maintien de la NF sont pour les algériens qui ont perdu le statut de droit local "français musulman" au profit du statut de droit commun, par un décret publié au journal officiel français.

En outre, pour avoir la nationalité française, il faut résider en France.

Des cartes françaises avant 1962, il y en a des tas en Algérie. Mais elles n'ont aucune valeur puisque délivrées avant l'indépendance.

Cleyo